



Procès-verbal
Le mardi, 12 décembre 2000 - n° 151

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Les comptes publics du gouvernement du Québec, en deux volumes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, conformément à l'article 86 de la *Loi sur l'administration financière* (L.Q., 2000, c. 15).

(Dépôt n° 1594-20001212)

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de la Régie du bâtiment du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1595-20001212)

M. le Président dépose :

Un rapport du Vérificateur général concernant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1596-20001212)

Le tome II du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1597-20001212)

12 décembre 2000

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1598-20001212)

Dépôts de rapports de commissions

M. Gautrin (Verdun), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 8 décembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 168 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1599-20001212)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 8 décembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 129 Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1600-20001212)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Chevrette, ministre des Transports, dépose :

Copie d'un échange de correspondance entre le ministre des Transports et le président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec, monsieur Jean-Yves Gagnon, concernant la transmission d'informations confidentielles par des personnes ayant eu accès aux fichiers informatiques de la Société.

(Dépôt n° 1601-20001212)

Motions sans préavis

M. Gauthrin (Verdun) propose :

QUE des félicitations de l'Assemblée nationale du Québec soient adressées à l'astronaute et ingénieur de vol Marc Garneau pour la qualité et l'importance de sa participation lors de la dernière mission spatiale comme membre de l'équipage de la navette Endeavour; mission où sa compétence et son entregent, aux commandes, entre autres, de cet outil aussi spectaculaire que polyvalent que l'on nomme le Bras canadien, mettent en relief l'importance de la participation canadienne et la place toute spéciale du Québec dans cette quête de la maîtrise de l'espace.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 151, Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale;

et, pour le mardi 19 décembre 2000, :

12 décembre 2000

- la Commission des finances publiques, afin d’entendre les intéressés et de procéder à l’étude détaillée des projets de loi d’intérêt privé suivants : n° 238, Loi sur le Mouvement Desjardins; n° 236, Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil; n° 237, Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc.;

- la Commission de l’aménagement du territoire, afin d’entendre les intéressés et de procéder à l’étude détaillée des projets de loi d’intérêt privé suivants : n° 239, Loi concernant la Régie d’assainissement des eaux usées de Boischatel, L’Ange-Gardien, Château-Richer; n° 240, Loi concernant la Ville de Grand-Mère.

M. le Président donne l’avis suivant :

- la Commission des transports et de l’environnement se réunira en séance de travail afin d’organiser ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l’Assemblée se constitue en commission plénière afin de reprendre l’étude des crédits supplémentaires # 1 pour l’exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Étude en commission plénière

Conformément à l’ordre adopté le vendredi 8 décembre 2000, la commission plénière reprend l’étude des crédits supplémentaires # 1 pour l’exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

12 décembre 2000

À 13 h 20, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre adopté le vendredi 8 décembre 2000, la commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Avec la permission de M. Brouillet, président de la commission plénière, Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Un tableau présentant les allocations versées aux centres jeunesse.
(Dépôt n° 1602-20001212)

Un tableau, par région et par établissement, présentant la répartition des crédits additionnels de 200 000 000 \$ accordés pour les équipements.
(Dépôt n° 1603-20001212)

L'étude terminée, les crédits supplémentaires # 1 sont, à la suite d'un vote par appel nominal (assis-levé), adoptés à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté tous les crédits supplémentaires # 1 et le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 415 000 000,00 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2000-2001 auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe du projet de loi présenté ci-après.

12 décembre 2000

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 120 en annexe)

Pour: **64** Contre: **41** Abstention: **0**

Puis, M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, présente le projet de loi n° 176, Loi n° 4 sur les crédits, 2000-2001, et propose :

QUE l'Assemblée en soit saisie;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 121 en annexe)

Pour: **64** Contre: **41** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 176 est adopté.

À 18 h 23, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 16.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 171, Loi modifiant la Charte de la langue française.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 172, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 172 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 172 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

Adoption

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 164, Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 164 est adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, proposant que le projet de loi n° 152, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec, soit adopté.

12 décembre 2000

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 152 est adopté.

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 169, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 169 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 169 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 146, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi électorale.

Un débat s'ensuit.

À minuit, le débat sur le rapport de la Commission des institutions est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 décembre 2000, à 10 heures.

12 décembre 2000

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

12 décembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la commission plénière ayant étudié les crédits supplémentaires
1 pour l'année financière 2000-2001 :

(Vote n° 120)

POUR - 65

Arseneau	Brassard	Gagnon	Marois
Barbeau	Caron	Gendron	Ménard
Baril	Carrier-Perreault	Geoffrion	Morin
(Berthier)	Charest	Goupil	Paquin
Baril	(Rimouski)	Harel	Payne
(Arthabaska)	Chevrette	Jolivet	Pelletier
Beaudoin	Cliche	Julien	(Abitibi-Est)
Beaulne	Côté	Jutras	Pinard
Beaumier	(La Peltrie)	Kieffer	Rioux
Bédard	Côté	Labbé	Robert
Bégin	(Dubuc)	Lachance	Rochon
Bergeron	Cousineau	Laprise	Simard
Bertrand	Désilets	Leduc	(Montmorency)
(Charlevoix)	Deslières	Legault	Simard
Blanchet	Dion	Léger	(Richelieu)
Boisclair	Dionne-Marsolais	Lelièvre	St-André
Boucher	Doyer	Lemieux	Vermette
Boulerice	Duguay	Léonard	
Boulianne	Facal	Létourneau	

CONTRE - 41

Beauchamp	Cusano	Lafrenière	Ouimet
Béchar	Delisle	Lamquin-Éthier	Paradis
Bélangier	Després	Laporte	Pelletier
Benoit	Dumont	Leblanc	(Chapleau)
Bergman	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Poulin
Bordeleau	Gautrin	Maciocia	Sirros
Brodeur	Gauvin	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gobé	Marsan	Vallières
(Sherbrooke)	Houda-Pepin	Middlemiss	Whissell
Cholette	Jérôme-Forget	Mulcair	Williams
Copeman	Kelley	Normandeau	

12 décembre 2000

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 176, Loi n° 4 sur les crédits, 2000-2001; que le principe de ce projet de loi soit adopté et que le projet de loi soit adopté :

(Vote n° 121)

(identique au n° 120)